



CCI BRETAGNE



CONSEILLER TECHNIQUE DU COMMERCE, DES SERVICES ET DU TOURISME

Le conseiller technique est un expert économique reconnu et apprécié au niveau local, au service des entreprises et des territoires.



Etant donné le contexte consulaire, la CCI Bretagne travaille sur le positionnement du CEFAC. Les formations ne peuvent donc pas être actuellement dispensées et nous vous prions de nous en excuser.



OBJECTIF(S)

1. Informer et conseiller les entreprises

- Conseiller et accompagner un chef d'entreprise lors des différentes phases de la vie de son entreprise, création, développement, cession transmission,
- Conduire un audit du marché, de la gestion d'une entreprise ou d'un porteur de projet
- Transmettre de façon collective les informations nécessaires à l'entreprise
- Suivre la mise en œuvre des plans d'action

2. Contribuer au développement économique d'un territoire

- Analyser les fonctions commerciales, artisanales et de services d'un territoire afin d'éclairer les choix des décideurs
- Concevoir et gérer un plan de développement, de dynamisation
- Assurer le suivi de ce plan

3. Animer des groupements et des réseaux d'entreprises

- Animer des groupements et réseaux de professionnels
- Participer à la conception et à la création de tels groupements, afin de développer les performances des acteurs
- Concevoir leur organisation et leurs plans d'action
- Mettre en œuvre ces plans et assurer leur suivi.



PUBLIC CONCERNÉ

Tous publics

Pré-requis : niveau Bac+2 et expérience professionnelle



LES +



PROGRAMME /
NATURE DE LA
PRESTATION

Diplôme niveau II (Bac + 4)

Le diplôme, inscrit au RNCP (code 13716) au niveau II, est accessible par la voie de la formation et par la voie de la VAE. Dans les deux cas il est délivré par un jury indépendant qui examine un mémoire rédigé et soutenu par le candidat, portant sur une problématique vécue dans le cadre de son activité professionnelle. Homologué au Journal Officiel du 21 août 1980, le titre de Conseiller technique du commerce et des services s'appelait avant 2006, Assistant Technique du Commerce et des services. Le sigle utilisé et connu dans les réseaux consulaires et les collectivités territoriales est "ATC".

Le CEFAC a une demande de renouvellement au Répertoire National des Certifications Professionnelles et au Compte Personnel de Formation en cours d'instruction.

Pédagogie : cours et études de cas en présentiel

Un parcours de formation découpé en modules indépendants

1. Informer et conseiller les entreprises du commerce, des services, de l'artisanat et du tourisme

- Diagnostic de l'entreprise commerciale, touristique, artisanale et de services, pour concevoir un plan de développement

- Diagnostic externe, c'est-à-dire le marché de l'entreprise

- Diagnostic interne, c'est-à-dire le mode de gestion de

l'entreprise

- Diagnostic du projet du futur créateur ou repreneur

- Transmission aux chefs d'entreprise et aux porteurs de projet

- Transmission aux chefs d'entreprise et aux porteurs de projet, de manière collective, des informations essentielles à l'exercice de leur profession, afin qu'ils puissent bâtir un plan d'actions

- Suivi de la mise en place des actions

2. Contribuer au développement durable du commerce, des services, de l'artisanat et du tourisme d'un territoire

- Analyse des fonctions commerciales, artisanales et de services d'un territoire défini, afin d'éclairer les choix des décideurs publics et des chefs d'entreprise en matière d'implantation d'entreprises

- Conception et gestion d'un plan de développement durable du commerce, de l'artisanat et des services d'un territoire défini

- Suivi de la mise en place des actions

3. Animer des groupements et réseaux professionnels

- Création de groupements de professionnels du commerce, des services, de l'artisanat et du tourisme sur le territoire, afin de développer les performances des acteurs

- Participation à la définition d'une organisation et d'un plan d'actions du groupement ou réseau

- Mettre en œuvre les plans d'action

- Suivi de la mise en place des plans d'action